

Les deux agricultures

Par Bernard Kayser

professeur à l'université de Toulouse

Il est temps de tordre le cou au mythe des intérêts communs de l'ensemble de la profession agricole la Politique agricole commune bénéficie aux 100 000 agrimanagers. Pour les autres, les quelque 500 000 exploitants familiaux ou marginaux menacés de disparition, il faut une autre politique.

Il en va de l'avenir du territoire, des paysages et du milieu rural.

La crise agricole couvait depuis des années. Elle éclate au moment où, incapable de continuer à compenser la baisse des prix et à gérer les stocks d'excédents, la Communauté européenne doit imposer une réforme de la politique agricole commune (PAC) et s'engager dans les difficiles négociations internationales sur le volet agricole du GATT. La crise n'est pas la conséquence de la nouvelle PAC et des perspectives du GATT : ce serait plutôt le contraire.

Ainsi quels que soient les bouts de chandelles obtenus par les organisations agricoles et les gouvernements, les rapports de force ne changeront plus guère dans les années à venir. La situation des marchés mondiaux, la compétition à l'intérieur de la Communauté et avec les pays tiers ont mis fin à l'âge d'or de la croissance de la production et des revenus. Cependant, le dogme que personne ne contestait durant les années fastes reste en vigueur : celui de l'unité paysanne. Il est temps désormais de tordre le cou au mythe des intérêts communs de l'ensemble de la profession agricole !

D'un côté, 400 000 exploitants familiaux, abattus par la baisse persistante des revenus et ne sachant pas si seulement ils vont pouvoir continuer, manifestent bruyamment leur désespoir (ou se résignent). De l'autre côté de la barrière, 100 000 agrimanagers, ou un peu plus, grands bénéficiaires de primes européennes, font des prévisions sur la diminution de leur chiffre d'affaires agricole et élaborent discrètement leurs stratégies d'adaptation (il convient d'ajouter à ces deux grandes catégories un nombre approximatif de 200 000 « agriculteurs » marginaux). Les premiers sont menacés de disparition : les calculs les plus évidents, même tenant compte de toutes les compensations prévues, les conduisent à la perspective d'une cessation d'activité avant l'âge de la préretraite. Les seconds commencent, appuyés sur des disponibilités financières confortables, à transformer avantageusement leur système productif.

Une géographie duale. Malgré l'extrême diversité de l'agriculture française, managers et familiaux se répartissent géographiquement de façon différenciée. Certaines régions spécialisées concentrent l'essentiel du potentiel productif : le Bassin parisien pour les céréales et oléagineux, le Grand Ouest pour les porcs, oeufs et volailles, la Bretagne et la Normandie pour le lait. C'est là que se trouvent la plupart des managers.

Ces zones qui disposent des meilleures conditions physiques et des meilleures structures et dont la productivité est donc la plus haute, risquent de concentrer pas à leur profit les productions, au terme d'une concurrence interrégionale destructrice. Car le reste du territoire cultivé appartient pour l'essentiel aux familiaux (et aux marginaux). Ce sont eux, et l'espace qu'ils occupent, qui seront les victimes de cette concurrence. Indirectement commandée par le marché mondial, celle-ci est très directement d'ordre interne : elle oppose les intérêts des deux grandes classes d'agriculteurs. On imagine, en

système quasi libéral, où seront les vainqueurs, où seront les intérêts.

Deux agricultures. Les managers, selon les observations les plus récentes, ne restent pas les deux pieds dans le même sabot. Leurs gains des décennies passées ont permis à la plupart d'entre eux de mettre à l'abri une partie de leur patrimoine sous la forme de placements financiers ou immobiliers. Contre la baisse des prix et le gel des terres, ils réagissent en augmentant leurs surfaces (achat de terres médiocres à bas prix pour les consacrer à la jachère obligatoire), en gérant leurs entreprises de façon plus économe et en diversifiant leur production sur des secteurs non soumis à la PAC. Leur apparition sur le marché des légumes, les tentatives de valorisation sur place des céréales par l'installation d'ateliers de poules pondeuses et de poulets font peser sur les producteurs traditionnels de lourdes menaces : le marché des carottes, des endives, de choux-fleurs, est ainsi déjà déstabilisé.

Quant aux familiaux, qui sont pour la plupart des exploitants moyen-modernistes « modèle 1960 », ils rencontrent d'énormes difficultés à définir les stratégies nouvelles indispensables. La variété considérable de leurs systèmes d'exploitation-famille interdit d'en dresser un tableau uniforme. Mais quelques traits généraux les caractérisent. Et d'abord la diminution rapide de leurs effectifs, par le simple effet de la retraite et des décès, très mal compensés par des installations bien moins nombreuses que prévu. Par rapport aux managers, les familiaux se distinguent non seulement par des systèmes de production plus complexes sur des structures plus étroites, mais encore par la composition hétéroclite de leurs revenus : un peu de pluriactivité familiale, un peu d'accueil touristique, un peu de vente directe, pas mal de primes et de transferts. Excellents techniciens, ils ne sont pas toujours de parfaits gestionnaires : mais comment le seraient-ils dans la situation d'incertitude où ils se trouvent ?

Deux politiques. Cette présentation schématique suffit à suggérer qu'à deux agricultures aussi différentes doivent être appliquées deux politiques tranchées.

Les managers dépendent avant tout et de toute évidence des marchés internationaux et de la réglementation européenne.

C'est pour eux, quoi qu'ils disent, qu'est faite la politique agricole commune, et c'est en leur nom que les gouvernements successifs négocient sur l'essentiel. D'ailleurs ne sont-ce pas eux qui, par leurs puissants lobbies, font depuis longtemps la politique agricole de la France ? Ils se débrouilleront et s'en sortiront bien. Ce n'est pas vraiment le problème de la société.

En revanche, et dans la mesure où l'avenir de l'espace rural est reconnu, lui, comme un problème de société, une politique spécifique est indispensable pour les familiaux. Sans elle, démunis et tremblants devant la PAC, ils lâcheront prise. Le territoire, le paysage ne seront plus couverts, et l'attrait du milieu rural disparaîtra.

Mais quelle politique ? De bons apôtres affirment que la pluriactivité sauverait l'agriculture. Allons donc ! Les agriculteurs professionnels sont essentiellement des agriculteurs à plein temps, et ils ont besoin en effet de tout leur temps pour vaquer aux travaux productifs. Ce qui leur est nécessaire, ce sont les moyens de valoriser au maximum leur production : en particulier par l'approvisionnement des marchés régionaux en produits frais de qualité, et par la mise en marché d'autres produits spécifiques, à une échelle bien différente de l'actuelle. Cela implique un encadrement technique renouvelé, une incitation efficace à l'organisation collective de base, une aide à la contractualisation des rapports production-grande distribution, une intense propagande en faveur de la qualité, etc. Toutes choses qui constituent bien les articles d'une politique nouvelle, évidemment complétée par l'indispensable soutien personnel au revenu et, dans certaines régions, et certains cas, par des mesures visant à la rémunération de services non marchands (comme le fameux entretien du paysage).

L'enjeu. Imaginer une double politique agricole, c'est aller au-devant de problèmes apparemment insolubles. Comment délimiter les zones d'application ? Comment discriminer les types d'exploitations ? etc. Remarquons d'abord que la réglementation actuelle surmonte (mal) une masse d'obstacles de ce genre. Et surtout, mettons en face de ces difficultés l'enjeu que constitue l'avenir de l'exploitation familiale et la couverture du territoire national. Il est de première urgence que de nouvelles forces professionnelles, sortant de l'aveuglement unitaire, prennent conscience des intérêts divergents, mais non opposés, des deux agricultures et proposent au pouvoir la définition d'une double politique agricole.

Article repris de *Libération*, du 20 août 1993, avec l'aimable autorisation du quotidien.

Pour une cohérence mondiale de la protection des cultures

par Jean-Pierre Moreau

(INRA Versailles)

Après avoir assisté à des compétitions à armes souvent inégales entre la lutte biologique et la lutte chimique, et constaté les décalages courants entre les stratégies phytosanitaires selon les pays, il nous serait utile de faire le point sur l'utilisation des pesticides, pour aider à une réflexion globale dans le sens d'une « agriculture durable respectueuse du consommateur et de l'environnement ».

Dans les actes de la Conférence de Rio de Janeiro [Action 21, E. 6.42. d, partie I], il est dit au sujet de la réduction des risques pour la santé dus à la pollution et aux menaces écologiques : « *Pesticides* : [Il faut] mettre au point des mécanismes permettant de contrôler la distribution et l'utilisation de pesticides afin de réduire au minimum les risques pour la santé en ce qui concerne le transport, le stockage, l'application et les effets résiduels des pesticides utilisés dans l'agriculture et pour la conservation des aliments ».

On peut y lire un peu plus loin [Partie II < 18.50. b) vii) > (le « b » traite de la lutte contre la pollution de l'eau, notamment par des mesures de prévention)] : « Détermination et application des usages les plus propices à l'environnement, moyennant un coût raisonnable, afin d'éviter de diffuser les pollutions - grâce à l'emploi limité, rationnel et planifié des engrais azotés et autres produits agrochimiques (pesticides, herbicides) dans les pratiques agricoles » et aussi < 18.50. g) iv) > : « Contrôle de l'utilisation dans l'agriculture de substances chimiques susceptibles d'avoir des effets nocifs sur l'environnement », etc.

Malgré le renforcement de la coordination et de la réglementation internationales envisagé et souhaité sous l'égide des Nations unies, on se heurte dans la pratique à une hétérogénéité persistante de l'évaluation des risques encourus par les agriculteurs et (ou) les consommateurs. Il faudra passer par une harmonisation consensuelle, qui devient d'autant plus urgente que les arbitrages se réfèrent malheureusement au seul libéralisme économique institutionnel.

Poursuivant les divers objectifs, parfois contradictoires, de productivité, de développement, de souci de la santé des individus, enfin de respect de l'environnement, nous, phytiatres, avons participé depuis trois décennies à des stratégies de protection des cultures dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'ont pas respecté les mêmes normes. Selon qu'on se réfère aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), aux réglementations des Etats développés ou des pays en voie de développement (PVD), aux exigences parfois utopiques de consommateurs à la recherche du « risque zéro », on constate que les « seuils d'inquiétude » attribués aux produits toxiques ou écotoxiques de consommation courante peuvent varier dans de très fortes proportions.

Cela veut-il dire que les marges de sécurité sont trop largement calculées pour certains ? Cela n'est pas si simple.

Avant toute discussion sur ce thème, il faut bien distinguer :

a) le risque « utilisateur » du risque « consommateur » de produits formulés. Ces derniers sont généralement disponibles pour tous, « sans ordonnance » et sans contrôle effectif de leur destination. Il faut se garder aussi de faire la confusion avec le risque « fabricant ou conditionneur de matières actives », pour lui-même et pour ses voisins, dont on a vu un exemple tragique à Bophal, à tort présenté par les médias comme une catastrophe écologique, alors qu'il s'agissait d'un accident industriel ;

b) les risques « à long terme », liés à une action insidieuse en cas d'utilisation continue de doses couramment autorisées, de ceux relatifs à une toxicité évidente.

1. Dangers pour les utilisateurs et consommateurs : toxicité à court terme

- Le risque « utilisateur » a été pris en compte depuis que l'on utilise des poisons pour se défendre des insectes ou autres animaux nuisibles. Les arsenicaux, la nicotine, etc., étaient bien connus autrefois pour leur forte toxicité, sans